ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 16065

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le comptage des participants à la manifestation de grande ampleur qui a eu lieu à Paris le 13 janvier 2013 en opposition au projet de loi du « mariage pour tous ». Alors que la police annonce le chiffre de 340 000 participants, les organisateurs estiment que le chiffre des manifestants a dépassé le million de personnes. De telles divergences tournent désormais au ridicule et ne sont pas dignes d'une démocratie moderne et apaisée telle que la nôtre. Il lui demande en conséquence quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour éviter ces polémiques habituelles et permettre que les manifestations organisées sur notre territoire puissent être comptabilisées de manière fiable.

Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.

Données clés

Auteur : M. Olivier Audibert Troin
Circonscription : Var (8e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16065
Rubrique : Ordre public
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE16065

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 734
Réponse publiée au JO le : 11 juin 2013, page 6140